

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le sept mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson sous la présidence de Monsieur Vincent SAMSON, Maire de Tresson.

Etaient présents : Madame Chantal BUIN, Messieurs Michel BLOT, Didier DANGEUL, José HEINTJE, Richard MASSON, Luis POUPON, Sébastien RIBOT.

Absents excusés : Vanessa DRONNE, Stéphane GAUDIN et Arnaud PAUMIER.

Secrétaire de séance: Monsieur Luis POUPON.

Informations sur l'élaboration de la carte communale

Monsieur le Maire a invité Madame Dominique CAIRE, ancienne élue de Tresson et Monsieur Michel PAUMIER, ancien maire, afin d'informer la nouvelle équipe municipale sur l'élaboration de la carte communale et le rôle d'un tel document d'urbanisme.

Monsieur PAUMIER ne pouvant être présent, est excusé.

Madame CAIRE a présenté la carte communale en parcourant chronologiquement le travail effectué par les élèves de l'école du paysage et de la nature de Blois qui avaient participé au projet dès 2009 en rendant une étude approfondie sur le paysage, la population, l'économie, l'environnement, étude saluée par les organismes d'état l'ayant consultée.

Le travail rendu par Monsieur Raymond CALLÈDE, urbaniste ayant en charge l'élaboration de la carte communale, mettait en avant une zone constructible d'environ 2,2 ha située dans le secteur du lotissement des Lilas, derrière la mairie.

Lors de la présentation du projet à la commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA), la zone retenue comme constructible a été mise à mal au prétexte de trop d'espaces agricoles utilisés.

Après discussion, les élus ont fait le choix de diminuer cette zone et de présenter au Préfet cette nouvelle carte qui l'a accueillie favorablement.

La municipalité décide alors de mener à bien ce projet avec une zone constructible de 1,3 ha. Le projet doit maintenant suivre la phase de l'enquête publique, pour cela, la nouvelle équipe municipale a adressé un courrier à Monsieur Joël NOURRY de la Direction Départementale des Territoires (DDT) afin d'organiser une entrevue pour s'informer sur la procédure d'enquête publique.

Madame CAIRE est remerciée pour toutes les informations apportées sur le sujet de la carte communale.

La séance de conseil municipal est ouverte.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 03 avril 2014 à l'approbation des membres du Conseil municipal présents : approbation du compte rendu de la séance du 03 avril 2014 à l'unanimité.

Montants des indemnités des élus

Vu le code général des collectivités territoriales fixant le versement d'une indemnité de fonction au maire et aux adjoints ;

Après en avoir délibéré, les élus présents décident à l'unanimité de :

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints d'une commune de moins de 500 habitants soit :

Un taux maximal de 17% de l'indice brut 1015 avec un taux de 100% de l'indemnité à compter du 29 mars 2014 soit 1 938,75 € par trimestre pour le maire.

Un taux maximal de 6,6% de l'indice brut 1015 avec un taux de 100% de l'indemnité à compter du 29 mars 2014 soit 752,70 € par trimestre pour chaque adjoint.

Élection des délégués au Syndicat des Sports de Sainte-Osmane.

Vu le renouvellement des conseils municipaux, il convient de nommer les délégués représentant la commune au Syndicat des Sports de Sainte-Osmane.

Monsieur Arnaud PAUMIER, absent, a donné procuration à Monsieur le Maire et s'est porté candidat à la fonction de délégué titulaire.

Pour la commune de Tresson, deux délégués titulaires et deux suppléants sont élus :

Délégués titulaires : Arnaud PAUMIER, Didier DANGEUL (9 voix pour)

Délégué suppléant : Vincent SAMSON (9 voix pour)

Cette délibération sera adressée au président du Syndicat des Sports de Sainte-Osmane.

Délégation de signature à l'agent administratif

Par soucis d'efficacité Monsieur le Maire donne délégation permanente de signature à Sylvie DANGEUL, agent administratif, pour les documents d'état civil ainsi que pour la légalisation de signatures de documents présentés en mairie par les administrés.

Un arrêté municipal sera rédigé en ce sens, une copie sera adressée au comptable de la commune.

Proposition de la société Socotec pour la vérification de l'installation électrique à la salle Vauguélange

La municipalité doit procéder à une vérification annuelle de l'installation électrique de la salle Vauguélange.

Un devis a été demandé à la société Socotec qui a déjà en charge la vérification de la salle des Rosiers afin d'économiser le coût d'un déplacement.

La proposition de la Socotec prévoit un passage annuel sous forme d'abonnement d'une durée de trois ans à compter de la date de la proposition, le montant de l'intervention est de 168 € H.T révisable chaque année (calcul sur la convention).

À l'issue de cette visite, un rapport d'intervention est adressé à la commune.

Après en avoir délibéré, les élus présents décident, à l'unanimité, de retenir la proposition de la Socotec pour la vérification annuelle de l'installation électrique de la salle Vauguélande pour un montant de 168 €H.T en 2014.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant à ce contrat.

Désignation du correspondant défense

Conformément à la circulaire ministérielle du 21 octobre 2001, chaque commune doit désigner parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense qui devient l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département mais aussi des administrés en matière de défense.

Après en avoir délibéré, **Monsieur Richard MASSON**, maire-adjoint est désigné correspondant défense de la commune de Tresson.

Tarif pour l'utilisation d'un branchement électrique d'un vendeur ambulant sur la place communale

Vu la demande formulée par un vendeur de pizzas de s'installer sur la place communale et d'utiliser un branchement électrique pour la cuisson, la municipalité qui ne souhaite pas établir de tarif d'emplacement décide de retenir un tarif pour l'utilisation de l'électricité.

Après en avoir délibéré, les élus définissent un forfait d'un montant de 5 € par utilisation du branchement électrique.

L'utilisateur s'acquittera des montants dus une fois par trimestre.

Un avenant à la régie de recettes sera rédigé afin que les sommes perçues soient versées à la régie.

Questions diverses :

Nomination d'un responsable et son suppléant pour le cimetière

Les élus décident de nommer une personne titulaire et son suppléant responsables du cimetière qui auront en charge de représenter la commune lors des travaux (notamment d'exhumations) réalisés dans le cimetière.

Monsieur Richard MASSON est désigné titulaire et Monsieur Michel BLOT suppléant.

Entrevue des élus avec Monsieur Joël NOURRY de la DDT pour le projet de carte communale

Monsieur Joël NOURRY de la Direction Départementale des Territoires a proposé une entrevue avec l'ensemble des élus afin de les informer sur la procédure d'enquête publique pour la carte communale.

Les élus retiennent la date du vendredi 16 mai de 16h00 à 18h00.

État des lieux des réseaux enterrés sur le territoire de la commune

L'équipe municipale pense qu'il est impératif de répertorier les différents réseaux enterrés dans la commune et de faire un inventaire des documents existants.

Pour ce travail, les élus ont fait appel à Monsieur Jean-Pierre RICCIO qui effectuera ce travail à titre gracieux pour la commune.

Création d'une commission communale « Commerce et Artisanat »

L'équipe municipale pense qu'il est important de créer une commission communale « Commerce et Artisanat » afin de mener une réflexion plus poussée sur l'avenir de ces deux entités qui participent amplement à la dynamique de nos communes rurales.

Membres titulaires : Vanessa DRONNE, Didier DANGEUL

Membres suppléants : Chantal BUIN, Richard MASSON

Permanences pour les élections européennes le 25 mai 2014

ÉLECTIONS EUROPÉENNES du 25 mai 2014

Composition du bureau

Président : Vincent SAMSON

Secrétaire : Richard MASSON

2 Assesseurs : Chantal BUIN, Luis POUPON

Permanences bureau

- **8h à 10 h 30 :** Michel BLOT, José HEINTJE, Vincent SAMSON
- **10 h 30 à 13 h :** Didier DANGEUL, Vanessa DRONNE, Stéphane GAUDIN
- **13 h à 15 h 30 :** Chantal BUIN, Richard MASSON, Sébastien RIBOT
- **15 h 30 à 18 h :** Chantal BUIN, Luis POUPON, Vincent SAMSON

Décès du 1^{er} adjoint au maire d'Évaillé, Monsieur Joël CISSÉ

Madame Chantal BUIN et Monsieur Michel BLOT représenteront la commune de Tresson vendredi 9 mai à 10h00 lors de la sépulture de Monsieur Joël CISSÉ, 1^{er} adjoint au maire d'Évaillé, décédé mardi 6 mai.

Une lettre de condoléance sera également adressée à la famille de Monsieur CISSÉ.

Prêt des stands à la commune de Bouloire : le 30 août 2014 pour le comice cantonal

Appel aux personnes bénévoles voulant participer aux travaux d'entretien des espaces publics (travaux collectifs) : samedi 14 juin 2014 à partir de 9h00 à la mairie.

Élagage au chemin de la Ducherie (travaux avec engin plus spécifique), désherbage au cimetière et Court S'il Pleut, apporter ses outils et son pique-nique (cour de l'école).

Prochaine réunion de CM : mercredi 04 juin 2014 à 20h30

Ont signé les membres présents :